

La coopérative d'habitation comme réponse à la crise du logement?

On estime à 1,5% le taux de logements vacants nécessaire à l'équilibre du marché. Avec un taux national avoisinant 1%, la Suisse connaît une pénurie depuis plusieurs années. Certes, seules certaines villes ou régions sont fortement touchées. En Suisse romande, la situation est particulièrement tendue dans l'Arc lémanique, avec une pointe pour les deux villes de Genève et Lausanne. Là où sévit la pénurie, les prix augmentent et finissent par n'être plus en adéquation avec le budget d'une partie de la population. A l'heure où les budgets d'aide sociale explosent, il paraît opportun pour l'Etat d'investir dans des moyens qui permettent d'agir en amont. Le logement est un de ces moyens. La coopérative d'habitation est présentée ici pour lutter contre la pénurie de logements à loyer modéré. En effet, la coopérative n'a pas de but lucratif, ses loyers sont plus bas que ceux du marché et ses immeubles échappent à la spéculation, même à long terme. Les logements qu'elle met sur le marché s'adressent donc bien à cette partie de la population qui, sans coopérative, ne trouverait que peu ou plus de logements avec un loyer en adéquation avec son budget. La Confédération, dans une loi de 2003, a voté une série d'aides indirectes destinées aux coopératives et aux fondations notamment. Dès 2009, elle a mandaté l'ASH pour distribuer une partie de ces aides aux coopératives d'habitation. De même, quelques cantons – notamment Genève, Neuchâtel et Vaud – et quelques villes – Genève et Lausanne – ont mis sur pied des mesures visant à favoriser la construction ou la rénovation de tels logements. Toutes ces aides permettent aux coopératives d'habitation de diminuer encore les prix des logements qu'elles mettent sur le marché.

> Téléchargez le [dossier du mois](#) en Pdf

> Autres éclairages sur notre thème Social >> [Logement](#)